



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Plombières-lès-Dijon – Avenue François Mitterrand – Désaffectation et déclassement du domaine public d'une emprise foncière – Cession

Par arrêté du 18 avril 2025, la société " Nexity Rhône Bourgogne Auvergne " a été autorisée à construire un bâtiment d'habitation situé avenue François Mitterrand à Plombières-lès-Dijon. Afin d'améliorer la configuration de l'alignement de cette voie, une emprise foncière d'une superficie d'environ 66 m² doit être intégrée à ce programme immobilier.

Cette emprise de terrain constituant un excédent de l'avenue François Mitterrand, il convient de procéder à sa régularisation foncière.

Il est proposé en conséquence de désaffecter et de déclasser cette emprise du domaine public métropolitain, puis de la céder à l'aménageur moyennant le prix unitaire de 95 € le m², conforme à l'évaluation du Domaine.

Il est précisé que le déclassement de cette emprise foncière ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de l'avenue François Mitterrand, celui-ci est dispensé d'enquête publique préalable, conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de désaffecter et de déclasser** du domaine public métropolitain, une emprise foncière située avenue François Mitterrand et d'une superficie d'environ 66 m² ;
- **de céder** cette emprise à Nexity Rhône Bourgogne Auvergne – 2 impasse aux Charmes d'Asnières – 21000 Dijon, moyennant le prix unitaire de 95 € le m² ;
- **de dire** que cette vente interviendra par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de ces décisions et Monsieur le Comptable des Finances Publiques à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN POUR : 42

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)